

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2020

Monsieur 

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Dans le cadre de votre demande d'accès à l'information, vous avez demandé à obtenir les mémoires non publiés par la commission du BAPE chargée de tenir une audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*.

Je vous informe que la commission a retourné à leur auteur les mémoires ou les présentations qu'elle ne pouvait publier en raison de propos diffamatoires ou de non-respect des droits d'auteur, après leur avoir demandé au préalable d'apporter les correctifs nécessaires.

Pour votre information, la commission a reçu près de 2 600 mémoires. De ce nombre, 17 mémoires ont été remis à leur auteur pour les raisons évoquées précédemment, cinq fichiers ont été retournés car ils ne constituaient pas un mémoire alors que dans deux autres cas, le fichier était soit corrompu, soit il s'agissait d'un doublon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

René Beaudet

